

A.P.D.E.N.
Association des professeur.e.s
documentalistes de l'Education nationale

ENQUETE NATIONALE SUR LE METIER DE PROFESSEUR.E DOCUMENTALISTE



**Les professeur.e.s documentalistes
et le nouveau cadre réglementaire
(2018-2019)**

**SYNTHESE DES RESULTATS
MARS 2020**

INTRODUCTION

L'A.P.D.E.N. a consulté la profession fin 2018 suite à la refonte intégrale du cadre réglementaire de définition et d'exercice du métier de professeur.e documentaliste. Cette enquête avait pour but de faire le point sur l'évolution des conditions d'exercice, quel que soit le type d'établissement, et plus particulièrement sur la mission enseignante. Elle vient compléter l'analyse menée depuis plusieurs années par l'association pour suivre l'évolution du métier sur le terrain. Cette enquête a été diffusée, via les listes de diffusion professionnelles et aux réseaux sociaux, à un public beaucoup plus large qu'aux seuls adhérents de l'association.

Du point de vue méthodologique, nous avons posé les mêmes questions que pour les enquêtes précédentes afin de mettre en place un comparatif de 2015 à 2019. Nous avons, cependant, ajouté de nombreuses questions concernant la nouvelle circulaire de missions, le détail des tâches et responsabilités des professeur.e.s documentalistes dans le but d'offrir un tableau fidèle de la profession.

Avec ses 1752 réponses exploitables (complètes ou suffisamment avancées pour être significatives, doublons exclus) soit environ 15 % de la profession¹ (14 % en 2016-2017, 12 % en 2015-2016), cette enquête représente la situation des professeur.e.s documentalistes pour un échantillon qui, s'il ne peut pas être rapporté à l'ensemble de la profession, permet néanmoins, par sa taille, de dégager des tendances pour l'année scolaire 2018-2019.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
TABLE DES MATIERES	2
PARTIE 1 - LES PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES : PROFILS ET ACCES AU CDI	3
1- Profil des répondants	3
2- Le CDI et le.la professeur.e documentaliste dans l'établissement	4
PARTIE 2 : LES APPRENTISSAGES INFO-DOCUMENTAIRES	6
PARTIE 3 : LES EFFETS DE LA NOUVELLE CIRCULAIRE DE MISSIONS	9
PARTIE 4 : LES CONDITIONS DE TRAVAIL : EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES	12
1- Obligations réglementaires de service	12
2- Conditions d'exercice	14
CONCLUSION	16
ANNEXES	17
1- Texte introductif à l'enquête	17
2- Questionnaire	17

PARTIE 1 - LES PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES : PROFILS ET ACCES AU CDI

1- PROFIL DES REpondANTS

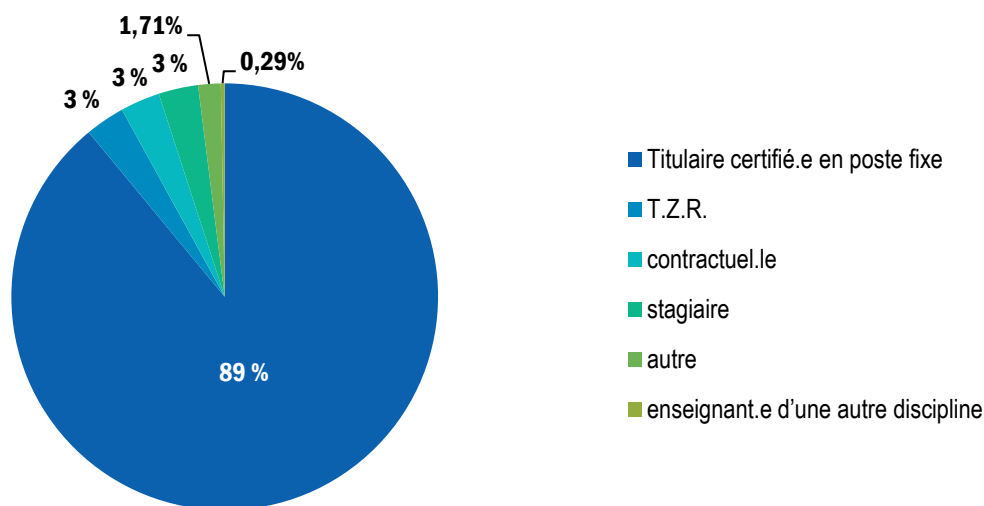
Les types d'établissement dans lesquels travaillent les **1752 collègues** dont les réponses sont étudiées ici respectent globalement les proportions nationales¹ (**62% en collège, 33% en lycées, 5% en cité scolaire**).

Comme dans nos enquêtes précédentes, les **établissements privés sont sous-représentés** par rapport à leur proportion réelle¹ (16 % contre une proportion estimée à 31%). Cette sous-représentation est également valable, à moindre échelle, pour la proportion d'**établissements classés en REP** (9 % dans notre enquête contre 14 %) **et REP+** (4 % contre 7%).

Toutes les académies sont représentées, à l'exception de Mayotte et des COM (collectivités d'outre-mer). La **répartition par académies** respecte globalement la répartition nationale¹, avec cependant quelques écarts : Amiens, Dijon, Lille, Limoges, Rennes et surtout Toulouse sont surreprésentées tandis que Bordeaux, Créteil, La Réunion, Montpellier, Orléans-Tours et Paris sont sous-représentées.

Le **statut des répondant.e.s** se décline comme suit : il.elle.s sont à 89% titulaires certifié.e.s en poste fixe, 3% T.Z.R., 3% contractuel.le.s, 3% stagiaires, 0,29 % enseignant.e.s d'une autre discipline et 1,71% autres. Comme dans nos enquêtes précédentes, les contractuel.le.s sont sous-représenté.e.s (3 % dans cette enquête contre 9 % dans la profession²).

Répartition des 1752 répondant.e.s à l'enquête, par statut



1- DEPP : RERS 2016 [en ligne]. Disponible sur http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf

2- A.P.D.E.N. : Profession Prof Doc [en ligne]. Disponible sur <http://professionprofdoc.educapass.fr/788-2-2/donnees-statistiques/>

Concernant le **nombre de postes de professeur.e.s documentalistes par établissement** déclaré dans l'enquête, la moyenne est de :

- 1,04 postes en collège
- 1,40 postes en lycée général et technologique
- 1,07 postes en lycée professionnel
- 1,33 postes en lycée polyvalent
- 1,23 postes en cité scolaire.

Les collèges en REP et REP+ ne sont guère mieux lotis que les collèges sans classement puisqu'ils ne disposent que de 1,12 postes en moyenne.

Si on s'attache au nombre d'élèves de l'établissement, la **moyenne globale n'est que de 1,39 postes pour les établissements de plus de 800 élèves**. Cette valeur est évidemment très en deçà des besoins nécessaires à garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement.

Les CDI sont donc caractérisés par un très faible taux d'encadrement par des professeur.e.s documentalistes qualifié.e.s, non atténué par le recours à du personnel supplémentaire puisque **85 % des répondant.e.s déclarent ne pas avoir de personnel d'aide au CDI** (aide-documentaliste, AED, etc.).

2- LE CDI ET LE.LA PROFESSEUR.E DOCUMENTALISTE DANS L'ETABLISSEMENT

Nous avons introduit dans cette enquête une question sur l'appellation CDI elle-même, afin de **mesurer si les différentes pressions et incitations de ces dernières années à changer le nom et les différentes réflexions menées sur le lieu avaient eu un impact réel au-delà de « conversions » isolées mais très médiatisées**. Les résultats sont clairs : **près de 97 % des CDI s'appellent encore CDI. 1 % 3C et 2 % d'autres noms divers et variés**. Cela montre bien que la profession et les établissements restent attachés à cette appellation et que le changement de nom n'est pas une évolution prioritaire pour les professeur.e.s documentalistes.

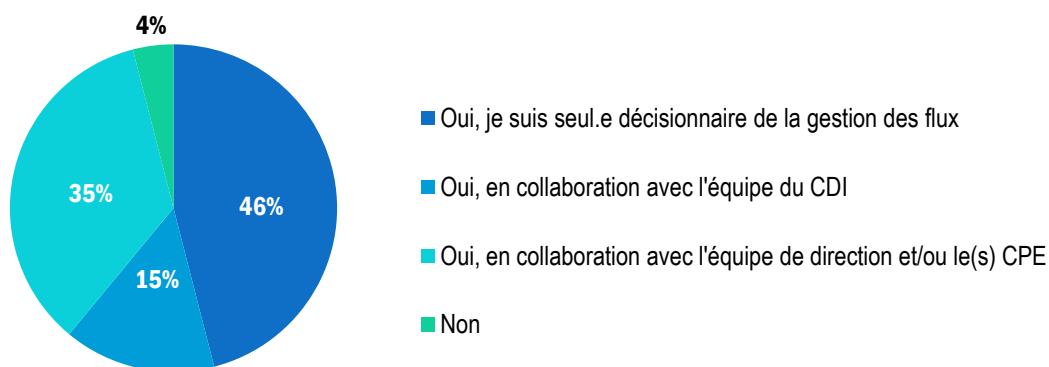
L'amplitude moyenne hebdomadaire d'ouverture aux élèves des CDI est de 33 heures. Cela comprend un **temps d'ouverture hors temps scolaire pour 17 % des répondant.e.s**, avec parfois une présence du.de la professeur.e documentaliste hors temps scolaire également puisque dans 10 % des cas c'est lui.elle qui assure ce temps d'ouverture.

La **capacité d'accueil moyenne est de 43 élèves**, mais avec de fortes disparités selon le type d'établissement : **32 élèves en collège contre 68 élèves en lycée général et technologique** par exemple.

En matière de **gestion des flux, le.la professeur.e documentaliste est seul.e décisionnaire dans 45 % des cas** : cette proportion n'a cessé de baisser depuis 2015 (54 % en 2015, 49 % en 2016, 47 % en 2017). Dans les autres cas, l'équipe de direction ou de vie scolaire prend part à la gestion des flux. **4 % des répondant.e.s déclarent ne pas avoir du tout la main concernant la gestion des flux**.

Certain.e.s collègues font également part d'ouvertures imposées par des personnels non formés en cas d'absence ou hors temps de présence du.de la professeur.e documentaliste.

Responsabilité du.de la prof. doc. dans la gestion des flux d'élèves au CDI

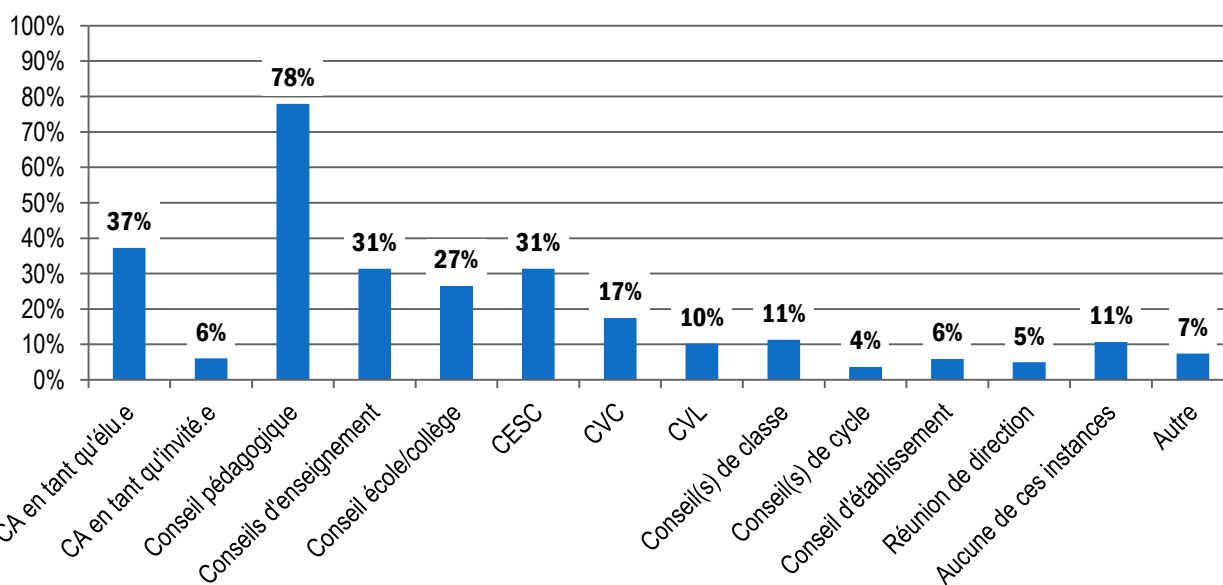


13 % des répondant.e.s déclarent avoir des difficultés pour ne pas accueillir d'autres élèves au CDI pendant leurs séances pédagogiques et 23 % accueillent d'autres élèves pendant leurs séances (essentiellement en lycée).

Dans 73 % des établissements, des salles d'étude ou de permanence sont présentes pour accueillir les élèves en dehors du CDI. 10 % des établissements disposent de foyers avec activités organisées, 34 % sans activités organisées. Enfin, 9,5 % des établissements ne disposent pas d'autre lieu que le CDI pour accueillir les élèves pendant leurs heures de permanence.

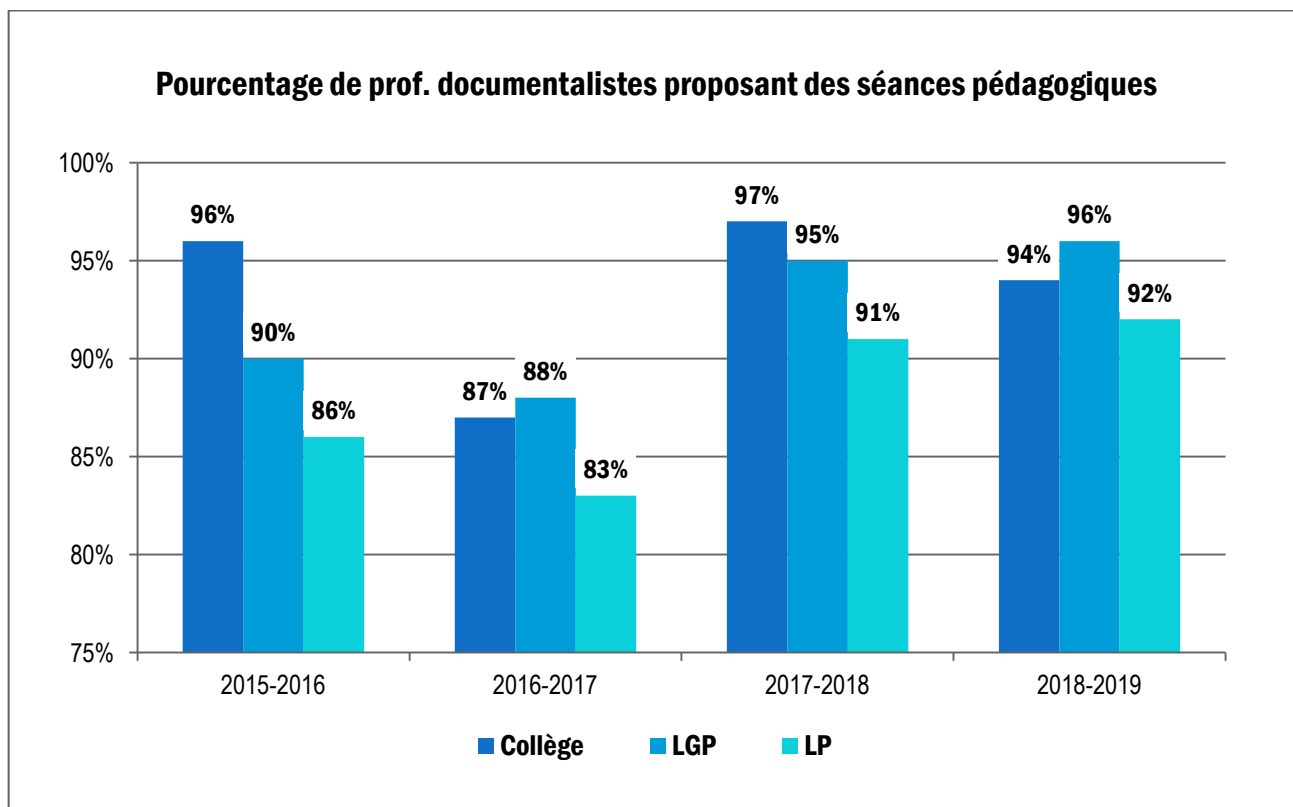
Le diagramme suivant concerne, pour finir, la participation du.de la professeur.e documentaliste aux différentes instances des établissements :

Participation du.de la prof. doc. aux instances de l'EPL



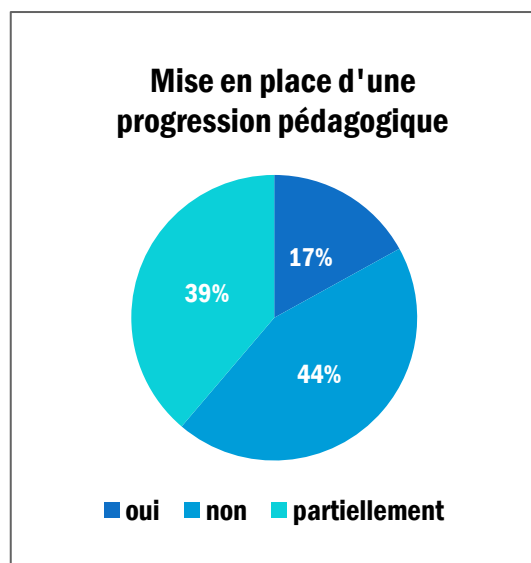
PARTIE 2 : LES APPRENTISSAGES INFO-DOCUMENTAIRES

Comme dans nos enquêtes précédentes, il est question de **savoir si le/la professeur.e documentaliste propose des séances pédagogiques**. Les résultats sont ici présentés dans le graphique ci-dessous, dans une logique de comparaison avec ceux des années antérieures :



L'augmentation générale des chiffres entre 2016-2017 et 2017-2018 est peut-être liée à la nouvelle circulaire de mission mais est à relativiser du fait du changement de panel entre ces deux années : les chiffres comparés de 2015-2016 et 2016-2017 se basent sur le panel de l'enquête précédente, tandis que ceux de 2017-2018 et 2018-2019 se basent sur le panel de l'enquête ici étudiée. Les fluctuations sur le niveau collège sont certainement à mettre au crédit de la dépendance étroite au contexte local (possibilité laissée par le chef d'établissement de dépasser les 26h hebdomadaires, par exemple) et d'une période d'adaptation suite à la réforme du collège.

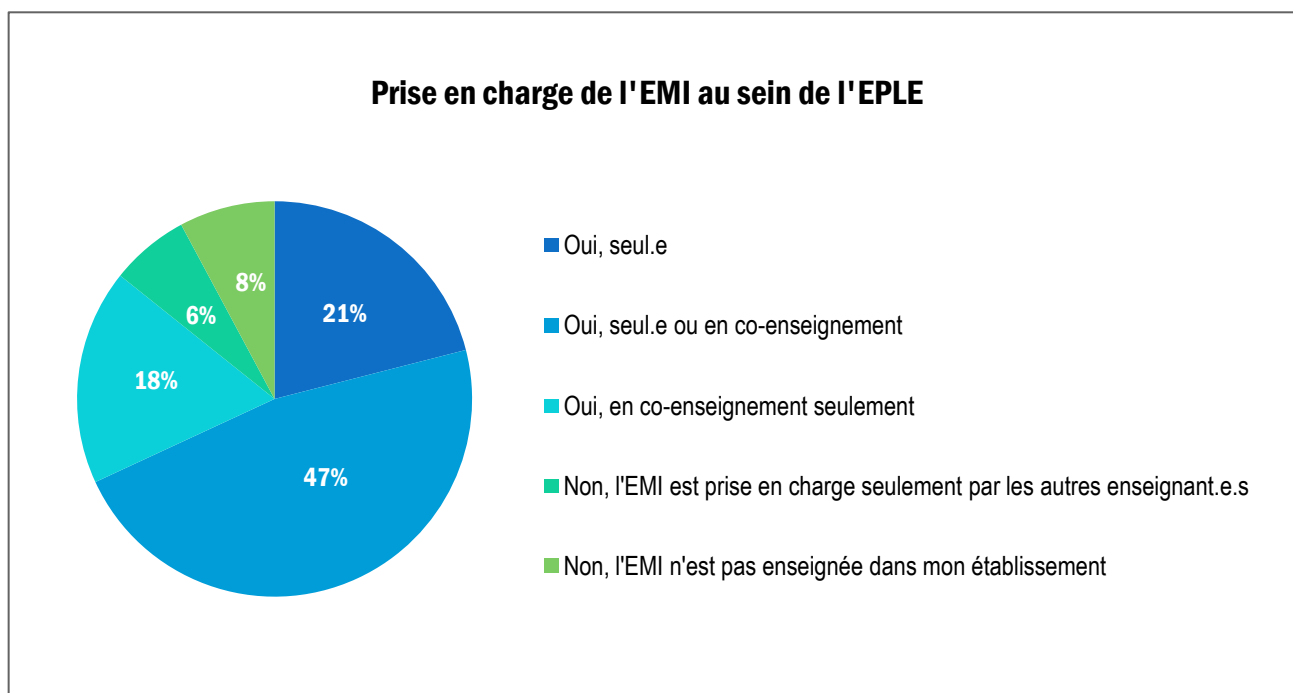
Ces chiffres, ainsi que la **moyenne d'heures dispensées par semaine (6h pour 2017-2018 et 2018-2019, contre environ 5h en 2016-2017)**, montrent une concrétisation de la mission enseignante du/de la professeur.e documentaliste, à mettre en regard des résultats énoncés dans la partie 4 sur le **décompte des heures d'enseignement dans le service (très rare alors que l'engagement des professeur.e.s est manifeste)**. Il reste cependant souvent difficile de mettre en place une progression pédagogique comme l'atteste ce graphique :



Une question portait ensuite sur la **possibilité de conduire au moins une séance pédagogique avec chaque classe sur l'année 2017-2018**. La réponse est positive pour 46 % des répondants soit sensiblement le même chiffre que dans notre enquête précédente (44%), ce qui signifie que **plus de la moitié des classes ne voient jamais le.la professeur.e documentaliste en séance**.

53 % des répondants dispensent des séances pédagogiques dans le cadre d'heures désignées en information-documentation, EMI ou IRD. Cependant ce chiffre global cache des disparités : il s'élève à 70 % pour le collège, 22 % pour le LGT et 32 % pour le lycée professionnel. Il semble donc être plus facile de flécher des heures en information-documentation ou EMI en collège plutôt qu'en lycée où les professeur.e.s documentalistes sont plus dépendant.e.s de cadres institués (AP, TPE, ...). Les autres dispositifs dans lesquels les professeur.e.s documentalistes conduisent des séances pédagogiques sont l'AP, les EPI, le co-enseignement, les TPE, le parcours avenir.

Au final, si la nouvelle circulaire de mission fait du.de la **professeur.e documentaliste « le maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias »**³, il est à noter qu'il **n'y prend pourtant aucun rôle pour 14 % des répondant.e.s**, soit parce que l'EMI est exclusivement prise en charge par d'autres collègues dans 6 % des cas, soit parce que l'EMI n'est simplement pas enseignée dans l'établissement dans 8 % des cas (voir graphique ci-dessous) :

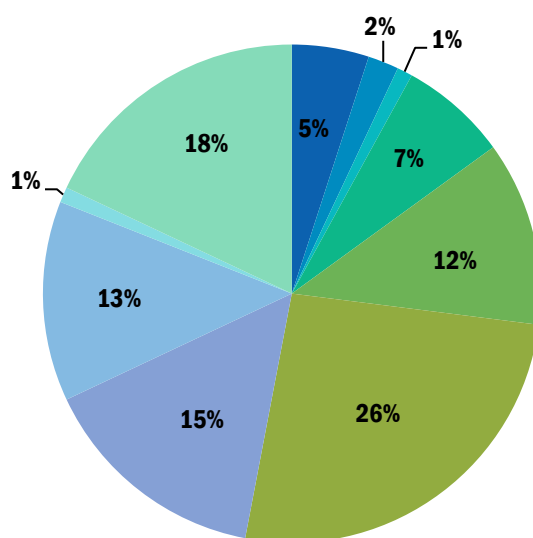


Dans le cas des **co-enseignements** ou de la **prise en charge par d'autres professeur.e.s**, cela se fait surtout dans le cadre de l'enseignement des **Lettres ou de l'Histoire-Géographie-EMC**.

3- MEN : Circulaire de mission des professeurs documentalistes, 2017 [en ligne]. Disponible sur : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

Seul.e.s 18% des collègues déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour mener des séances d'enseignement. Pour les 82% qui en déclarent, les difficultés rencontrées sont globalement, en termes qualitatifs, les mêmes que ce que montrait notre précédente enquête, avec cependant une différence notable pour le collègue concernant le « maximum de 26h », deux fois moins évoquée dans cette nouvelle enquête. Si l'on reprend les données des années précédentes (nombres d'heures de séances pédagogiques hebdomadaires), ceci s'explique vraisemblablement, non pas par une résignation éventuelle à ne plus enseigner, mais peut-être davantage par à un assouplissement du positionnement des chef.fe.s d'établissement à ce niveau, ou par une intégration réussie des séances pédagogiques dans les dispositifs existants.

Difficultés déclarées par le.la prof.doc. pour mener des séances

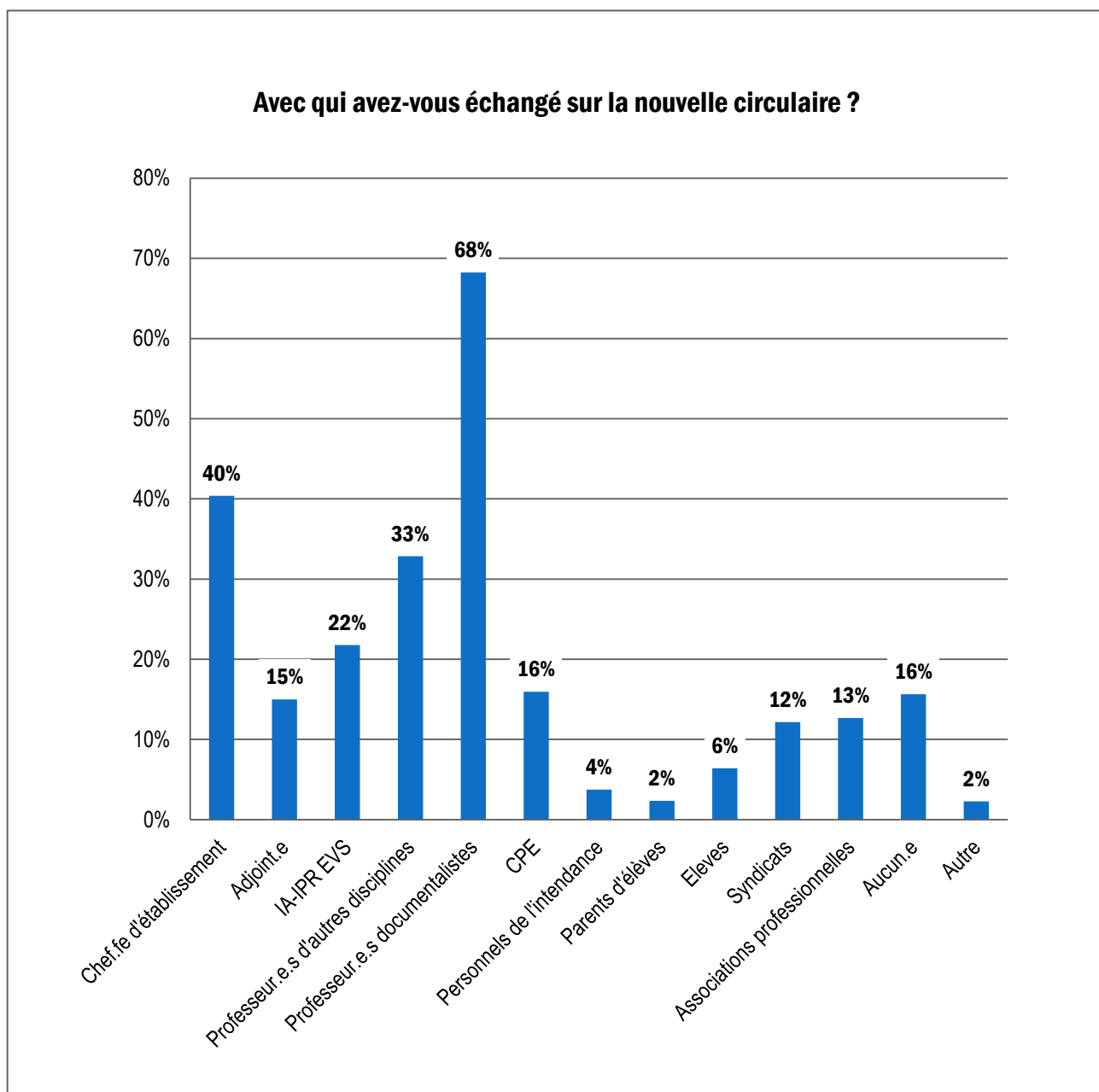


- Refus hiérarchique à cause du "maximum de 26h"
- Refus hiérarchique à cause de la "fermeture" du CDI
- Refus de la hiérarchie pour d'autres raisons
- Collègues d'autres disciplines (pas de co-enseignement ou de dédoublement possibles)
- Collègues d'autres disciplines (refus de collaboration)
- Collègues d'autres disciplines (manque de temps)
- Manque de temps de la part du prof.doc.
- Un poste de prof. doc. supplémentaire serait nécessaire
- Le.la prof. doc. ne se sent pas légitime pour enseigner
- Pas de difficultés pour mener des séances

D'autre part, 55 % des répondant.e.s déclarent évaluer les apprentissages des élèves dans le cadre des séances menées. En majorité, cette évaluation se fait via les compétences du Socle commun, dans la matière du.de la professeur.e avec lequel.laquelle s'effectue le co-enseignement, ou encore via une ligne spécifique sur le bulletin de l'élève.

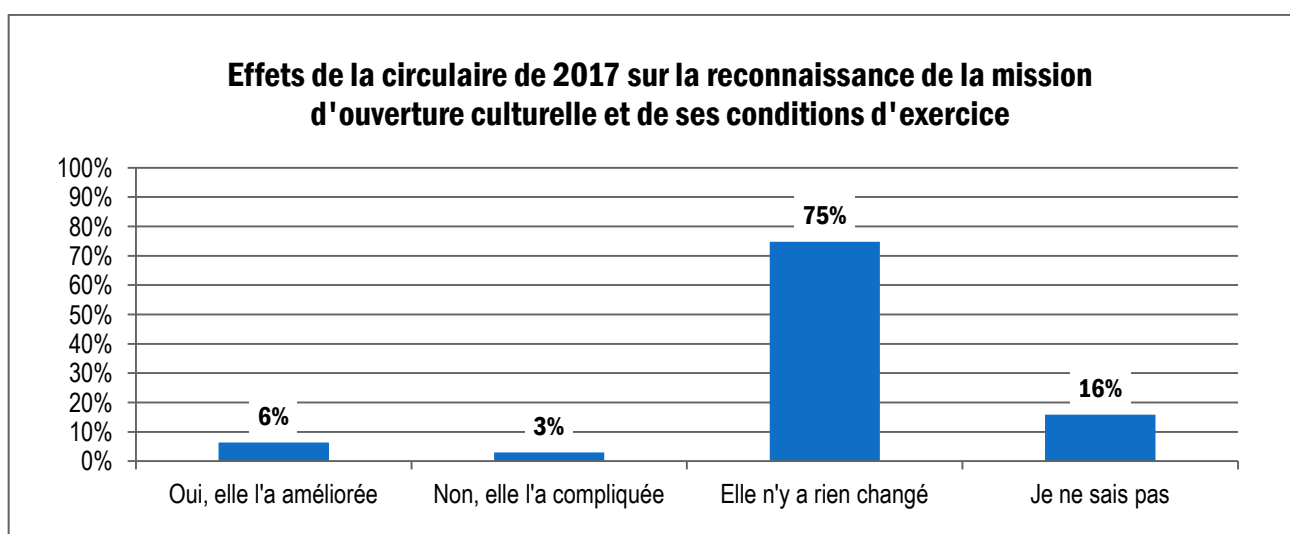
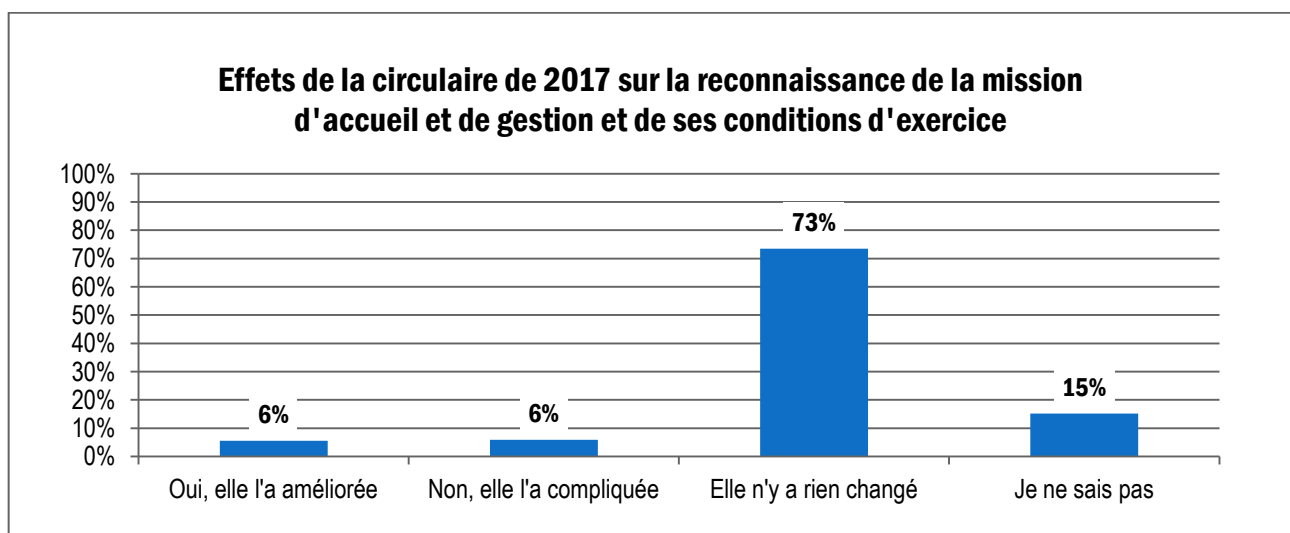
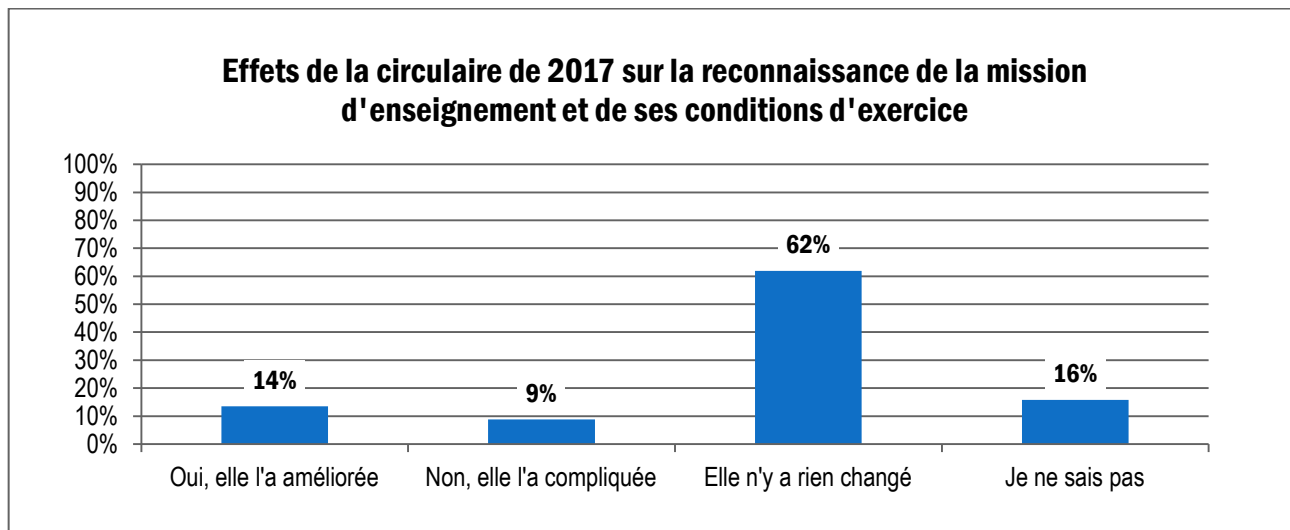
PARTIE 3 : LES EFFETS DE LA NOUVELLE CIRCULAIRE DE MISSIONS

Si la **circulaire de mission de 2017 n'est pas encore connue de tous les acteurs** de la communauté scolaire, et elle **donne toujours lieu à des interprétations défavorables**, il est au moins à souligner qu'elle a permis, dans certains cas, de (re)nouer un dialogue sur cette question entre le/la professeur.e documentaliste et les membres de la communauté scolaire :



Néanmoins, le fait que **ces discussions aient lieu essentiellement entre pairs et assez peu avec la hiérarchie** (38 % avec le chef d'établissement, 22 % avec l'IPR) ne laisse pas augurer de grands changements. Les données semblent montrer également un assez faible recours aux corps intermédiaires (syndicats et associations professionnelles) sur cette question.

Les diagrammes suivants, concernant la perception des effets de la circulaire de 2017 par les professeur.e.s documentalistes sur la reconnaissance des différents axes de leur mission par la communauté scolaire, et sur leurs conditions d'exercice, semblent aller dans le ce sens, bien qu'un effet positif, certes limité, soit perçu plus significativement pour la mission d'enseignement :



Pourtant, à la question « **L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, permis de mieux définir les missions du/de la professeur.e documentaliste ?** », les réponses sont plus nuancées : **35 % estiment que oui, 12 % que non, 38 % que cela n'a rien changé.** Cela laisse à penser que dans un certains nombres de cas, la circulaire a permis de clarifier le positionnement du/de la professeur.e documentaliste au sein de l'établissement, mais que **ce positionnement est encore trop dépendant des contextes locaux.**

73 % des répondant.e.s déclarent que la nouvelle circulaire de mission n'a pas engendré d'accroissement de leur charge de travail quand 10 % affirment le contraire. Cela confirme le fait que, si la nouvelle circulaire n'a pas engendré de réel bouleversement des pratiques, elle réaffirme la multiplicité de nos missions et la charge de travail qui peut les accompagner, selon le contexte local.

Concernant le **GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources)**, seulement **10 % des répondant.e.s avaient été sollicité.e.s au moment de l'enquête, fin 2018.** Or, à cette date, le GAR n'était pas encore déployé dans toutes les académies. Malgré tout, **2,5 % des répondants signalaient alors que cette mission leur avait été imposée par leur hiérarchie.** Il est à supposer que beaucoup plus de collègues ont entre temps été sollicité.e.s au cours de l'année 2019, selon le déploiement du dispositif, d'autant que **dans certaines académies un fléchage institutionnel a été organisé vers le/la professeur.e documentaliste**, alors que les tâches induites ne relèvent pas de nos missions telles qu'elles sont définies dans la circulaire de 2017 (voir à ce propos la position de l'A.P.D.E.N.⁴).

Dans le cadre de la **mise en place du RGPD**, **seul 1 % des répondant.e.s s'est vu confier la tâche de délégué à la protection des données (1 % de plus ont été sollicités mais n'ont pas accepté).** Précisons ici que le/la professeur.e documentaliste n'a pas plus à endosser cette responsabilité que n'importe quel autre personnel.

Concernant **l'existence d'une politique documentaire au sein de l'établissement**, la situation est très contrastée : **53 % n'en ont pas, contre 47 % où un tel document existe.** Ainsi, malgré l'antériorité de son introduction (rapport Durpaire de 2004), force est de constater que plus de la moitié des établissements ne se sont pas encore approprié le concept. Rappelons que **son élaboration doit être collective et ne peut se faire à la seule initiative du/de la professeur.e documentaliste (ce qui est pourtant le cas pour 30 % des collègues selon cette enquête).**

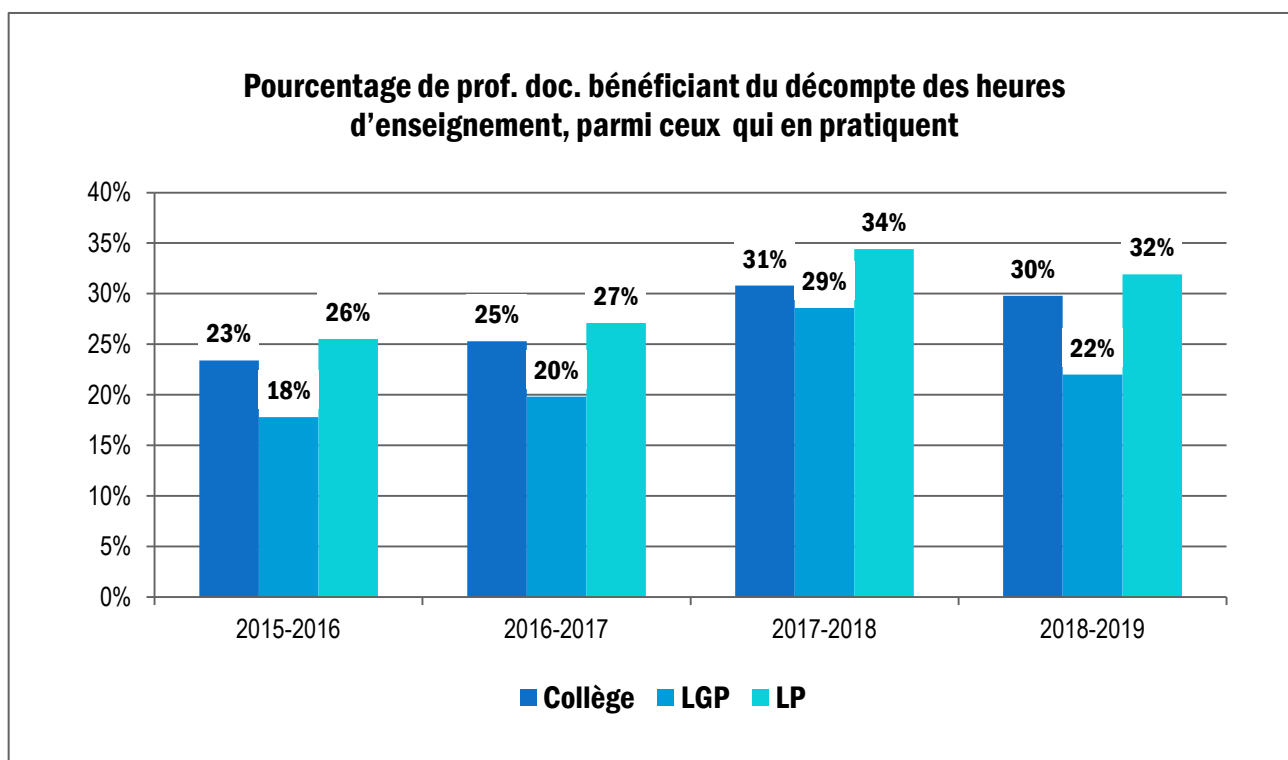
La **participation aux jurys d'examen (DNB, TPE) concerne 69 % des répondant.e.s.** Cependant, c'est très inégal selon les académies. **10 % des répondant.e.s déclarent que la participation aux jurys leur a été refusée par leur hiérarchie** (dans certaines, des textes de cadrage rectoraux excluant les professeur.e.s documentalistes de ces jurys ont été diffusés aux chefs d'établissement).

4- A.P.D.E.N. : Le GAR et les professeur.e.s documentalistes [En ligne]. Disponible sur : <http://www.apden.org/Le-gestionnaire-des-acces-aux.html>

PARTIE 4 : LES CONDITIONS DE TRAVAIL : EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

1- OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Cette partie de l'enquête visait à faire l'état des lieux de la mise en pratique de la disposition de la circulaire de 2017 concernant décompte des heures d'enseignement assurées par le/la professeur.e documentaliste, sur le temps de service en établissement. Les résultats sont ici présentés dans le graphique ci-dessous, dans une logique de comparaison avec ceux des années antérieures, sur la base des collègues ayant déclaré mener des séances d'enseignement :



Plutôt que d'analyser les variations d'année en année, trop peu significatives eu égard aux variations du panel lui-même et au faible nombre d'établissements représentés pour certaines catégories, remarquons simplement que le décompte des heures d'enseignement, rendu possible depuis la rentrée 2015 par décret, n'est encore une réalité que pour une minorité de collègues (moins de 30 % en moyenne en 2019).

Ces données nous permettent néanmoins d'envisager deux hypothèses : tout d'abord, la nouvelle circulaire de mission (même si elle n'a pas modifié le décret déjà en vigueur depuis 2015) semble avoir permis à davantage de professeur.e.s documentalistes de faire valoir le décompte d'une partie de leurs heures d'enseignement.

Ensuite, une tendance réelle à la baisse du décompte des heures d'enseignement semble se dégager en lycée général et technologique, tendance qui devrait continuer à s'affirmer avec la disparition des TPE, cadre dans lequel les heures étaient plus facilement décomptées pour certain.e.s collègues.

Concernant le **nombre d'heures décomptées**, la moyenne s'établit pour 2017-2018 comme pour 2018-2019 à **0,9h hebdomadaire (pour une moyenne d'heures réellement dispensées s'élevant environ à 6h hebdomadaires pour ces deux années scolaires)**. Si on ne tient compte que de ceux qui bénéficient d'un décompte, on obtient une moyenne d'environ **3h hebdomadaires**. Dans ces conditions le « bon fonctionnement du CDI » inscrit dans la circulaire de mission semble en effet garanti, au détriment des conditions d'exercice des professeur.e.s documentalistes.

Concernant le **cadre dans lequel sont dispensées ces heures d'enseignement** en 2018-2019, le **décompte concerne des heures spécifiquement identifiées en information-documentation (ou EMI ou IRD) dans 65 % des cas en collège (68,8 % en 2016-2017), 47 % en LGT (41,5 % en 2016-2017) et 30 % en lycée professionnel (33,3 % en 2016-2017)**. Il concerne des **dispositifs spéciaux (AP, TPE, ...)** dans **30 % des cas en collège, 61 % en LGT, 65 % en lycée professionnel**. Ainsi, comme dans notre précédente enquête, le décompte semble plus facile pour des heures spécifiquement identifiées en information-documentation en collège qu'en lycée et inversement plus facile dans le cadre de dispositifs (TPE essentiellement) en lycée qu'en collège.

Dans **47 % des cas, le décompte concerne des heures inscrites à l'emploi du temps à l'année**, dans **20 % des cas un forfait négocié d'heures** dispensées dans des cadres variés, dans **12 % des cas un mélange des deux** et seulement dans **17 % des cas toutes les heures d'enseignement dispensées**, quelles qu'elles soient.

Enfin, dans **8 % des cas, le professeur.e documentaliste s'est vu.e refuser d'assurer des heures d'enseignement par le chef.fe d'établissement** pour éviter leur comptabilisation pour deux heures de service et une fermeture trop importante du CDI, ce qui remet gravement en cause la mission première du professeur.e documentaliste.

L'enquête nous permet aussi de passer en revue un certain nombre de problématiques que nous énonçons ici :

- concernant la **pondération REP+ en collège**, **40 % des répondant.e.s concerné.e.s ont demandé à l'obtenir** mais **seul.e.s 13 % l'ont réellement obtenue**, ce qui génère une inégalité de plus par rapport aux autres enseignant.e.s
- **5 % des répondant.e.s se sont déjà vu.e.s refuser l'inscription à un stage de formation** pour ne pas que le CDI soit fermé
- **15 % des répondant.e.s ont déjà été sollicité.e.s pour effectuer un remplacement de courte durée** en cas d'absence d'un collègue, **12 % ont répondu à cette demande favorablement** (la raison essentiellement invoquée étant d'enfin pouvoir trouver des heures pour assurer des séances avec des classes) et **8,5 % n'ont pas touché de rémunération supplémentaire pour ce remplacement**. Nous déplorons cette réalité qui ne permet pas au professeur.e documentaliste d'organiser une progression (totalement dépendante des aléas journaliers) et de mener à bien sa mission principale d'enseignement.
- concernant l'**exercice de tâches ou missions supplémentaires par les professeur.e.s documentalistes**, **51 % des répondant.e.s déclarent toucher une rémunération spécifique**, **49 % n'en perçoivent aucune**. Lorsqu'il existe une rémunération, celle-ci concerne le plus souvent les missions de référent culture et référent numérique ainsi que la participation au dispositif « Devoirs faits », plus marginalement des missions de correspondant.e.s de bassin, de tuteur.rice ou liées au parcours avenir ou à des activités péri-

éducatives. Celle-ci se fait **sous la forme d'IMP dans 43 % des cas, d'indemnité péri-éducative (IPE) dans 7 % des cas, d'indemnité pour étude dirigée dans 7 % des cas** également et **plus rarement sous d'autres formes notamment des HSE**, alors que les professeur.e.s documentalistes n'ont théoriquement pas la possibilité d'en percevoir.

2- CONDITIONS D'EXERCICE

Dans cette section, il était demandé aux professeur.e.s documentalistes d'évaluer l'évolution de leurs **conditions de travail avec les élèves, avec leur hiérarchie et les différents membres de l'équipe éducative**.

Les variations du taux de réponses « meilleures » ou « plus difficiles » par rapport aux enquêtes précédentes sont trop peu marquées, et trop dépendantes du contexte local pour être exploitées ; cependant, on note **de manière globale que la réponse « sans changement » est majoritaire** pour toutes les questions de cette partie. Ceci est peut-être lié à une stabilisation dans les équipes pour les collègues qui n'ont pas muté depuis quelques années, mais aussi certainement à une **absence de réelles évolutions de notre statut et de nos conditions d'exercice**, ces réponses se basant **sur un constat déjà largement négatif**.

C'est ce que nous confirment les réponses à la question sur l'évolution générale des conditions de travail. Pour rappel, dans notre précédente enquête **sur l'année 2016-2017, la synthèse des réponses à cette question était ainsi formulée : « un sentiment quasi nul de conditions meilleures, un tiers des collègues considérant qu'il n'y a pas de changements, les deux tiers considérant que les conditions se dégradent »**.

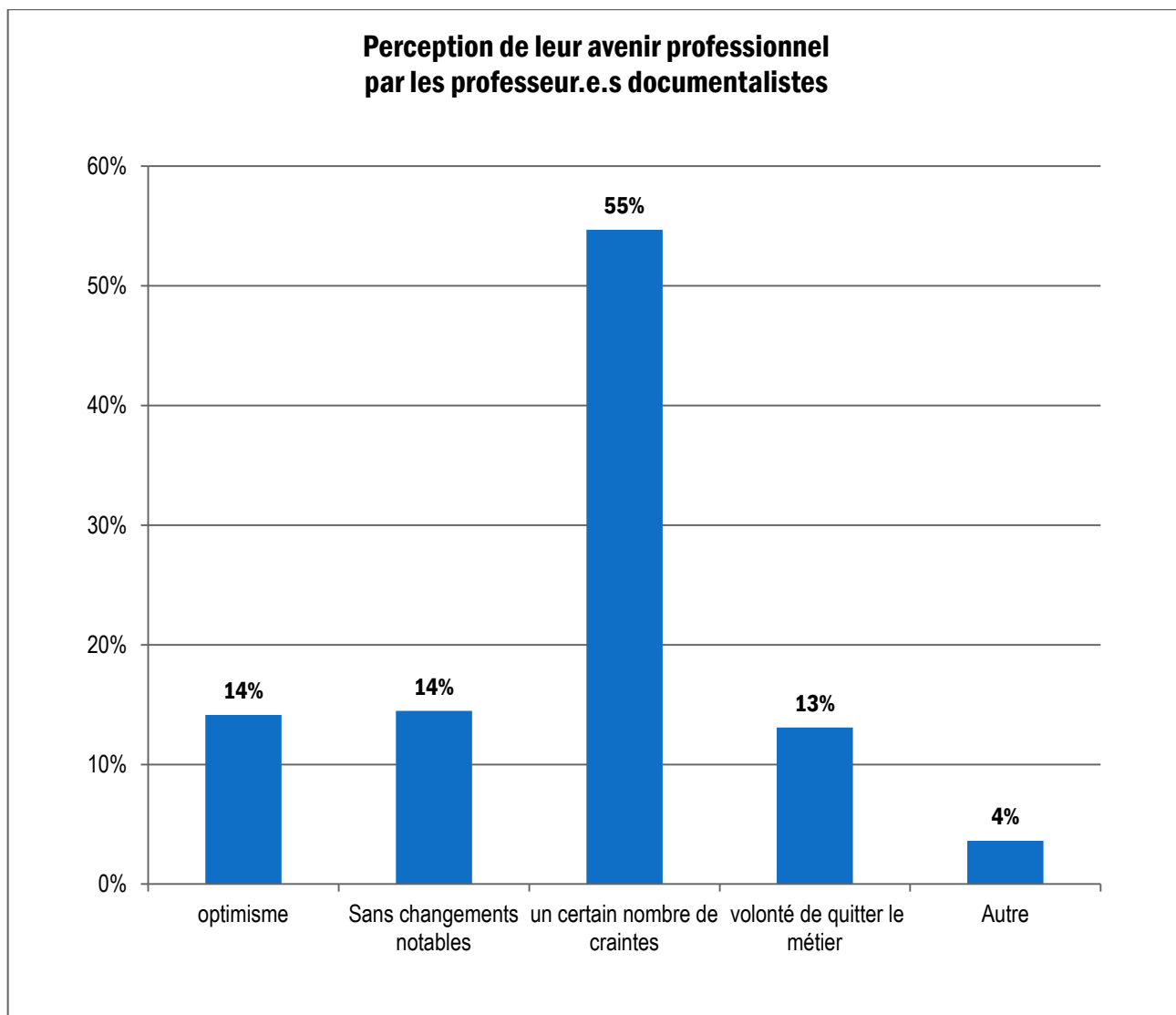
Suite à la parution de la nouvelle circulaire de mission, on pouvait s'attendre à une proportion moindre de « sans changement » et une augmentation des réponses « meilleures » ou « plus difficiles ». Il n'en est rien : **pour l'année 2018-2019, 60 % répondent qu'il n'y a pas eu de changement, un tiers que c'est plus difficile et 7 % que les conditions sont meilleures**. Faut-il se satisfaire que certains collègues résignés répondent désormais « sans changement » au lieu de « plus difficile », et d'un taux d'évolution positive de seulement 7 % ? **La nouvelle circulaire de mission semble n'avoir ouvert aucune perspective réelle d'amélioration, tout en entérinant des situations déjà défavorables**.

C'est en collège que le **sentiment de conditions plus difficiles est le plus important (33,5%)** mais c'est aussi là que nous notons le plus de collègues répondant **bénéficiaire de meilleures conditions (8,5%)**.

L'absence de changement l'emporte largement en lycée.

Enfin, **21 % des répondant.e.s tout établissements confondus, affirment avoir dû faire appel à leur hiérarchie pour résoudre des problèmes** dans le contexte de l'établissement cette année.

Concernant la **manière dont les professeur.e.s documentalistes envisagent leur avenir professionnel, l'inquiétude domine toujours fortement**, comme l'indique le graphique ci-après, 55% des collègues déclarant « un certain nombre de craintes » et 13% pensant à quitter le métier. Il est à noter **cependant, par rapport à notre dernière enquête, que le nombre de répondant.e.s dans ces deux catégories est en sensible baisse (de l'ordre de 10%)**, sans pour autant que l'optimisme augmente, à seulement 14%.



CONCLUSION

Fin 2018, une année scolaire s'était écoulée depuis la parution de la circulaire de mission de 2017. L'objectif de cette enquête était de mesurer si celle-ci avait eu quelque effet sur le quotidien des professeur.e.s documentalistes, mais aussi de voir comment évoluaient globalement les conditions d'exercices de ces dernier.e.s suite à plusieurs réformes (réforme du collège, décret ORS, ...). **Avec un échantillon représentant environ 15 % de la profession, pourcentage rarement atteint dans les enquêtes, les résultats de cette enquête peuvent être considérés comme représentatifs.**

Si l'on peut se réjouir de certaines données illustrant le **caractère réel de l'exercice de leur mission enseignante par les professeur.e.s documentalistes**, pour beaucoup d'autres, **les voyants sont au rouge et montrent un sentiment de découragement ou du moins de lassitude chez les collègues**. En effet, la conclusion principale de cette enquête est que **les professeur.e.s documentalistes ne perçoivent pas, malgré les textes officiels successifs, de réel changement dans leur quotidien et la reconnaissance de leurs missions multiples**. Les **conditions d'exercice et d'enseignement restent par ailleurs trop dépendants des contextes locaux** (inspections, directions, organisations de la vie scolaire).

Ce sont **des mesures permettant l'application concrète des textes qui sont souhaitées par les collègues** et que revendique l'A.P.D.E.N., parmi lesquelles une création massive de postes de professeur.e.s documentalistes, une reconnaissance réelle de leur mission d'enseignement, la création d'une agrégation, etc.

L'état des lieux dressé dans cette enquête date de fin 2018 et serait à remettre dans le contexte actuel de la réforme du lycée et du baccalauréat (ce qui fera peut-être l'objet d'une prochaine enquête) mais il n'est pas sûr que ces réformes permettent aux collègues travaillant en lycée d'exercer leurs missions dans de meilleurs conditions.

ANNEXES

1- TEXTE INTRODUCTIF A L'ENQUETE

Un ensemble de textes, parus depuis 2013, constitue aujourd'hui le cadre réglementaire, entièrement refondu, de définition et d'exercice du métier de professeur.e documentaliste : L'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; Le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ; La circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 portant sur les missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré ; La circulaire n°2017-051 du 28 mars 2017 définissant les missions des professeurs documentalistes ;

Cette refonte complète engage des questions essentielles pour la profession. Quel est le degré d'application de ces textes dans les EPLE ? Quels en sont les premiers impacts sur les conditions travail des professeur.e.s documentalistes ? Leur mise en oeuvre actuelle est-elle porteuse d'avancées pour la profession ? A l'inverse, quelles difficultés, persistantes ou émergentes, met-elle en lumière ? Le bureau national de l'A.P.D.E.N. souhaite consulter la profession sur la mise en oeuvre effective de cet ensemble de textes, relativement aux missions, aux obligations de service, au statut, aux heures et domaine d'enseignement, à l'évaluation des élèves, à la rémunération, etc... Cette nouvelle consultation fait suite aux précédentes enquêtes menées par l'association sur les apprentissages info-documentaires, la gestion du CDI, la promotion de la lecture et l'ouverture culturelle, les questions statutaires et le service d'enseignement, et les conditions de travail des professeur.e.s documentalistes. Elle a pour objectif d'affiner et d'actualiser les résultats observés antérieurement, et de présenter un tableau aussi représentatif que possible de la profession en cette année scolaire charnière, deux ans après la mise en place de la réforme du collège, un an et demi après l'instauration de la nouvelle circulaire de missions et quelques mois avant la mise en place effective des réformes du lycée général, technologique et professionnel. L'enquête est ouverte du mardi 13 novembre au vendredi 21 décembre 2018. Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps d'y répondre, et de relayer cette enquête auprès de vos collègues professeur.e.s documentalistes. Associativement, Le bureau national de l'A.P.D.E.N.

2- QUESTIONNAIRE

SECTION 1 : SECTORISATION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

1- Type d'établissement scolaire

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Collège | <input type="radio"/> Lycée polyvalent |
| <input type="radio"/> Lycée général et technologique | <input type="radio"/> Cité scolaire |
| <input type="radio"/> Lycée professionnel | <input type="radio"/> EREA |

2- Statut de l'établissement

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Public Privé sous contrat Privé hors contrat

3- L'établissement est-il dans l'un des dispositifs suivants ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- REP REP +

4- Académie

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> Aix-Marseille | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Paris |
| <input type="radio"/> Amiens | <input type="radio"/> Lille | <input type="radio"/> Poitiers |
| <input type="radio"/> Besançon | <input type="radio"/> Limoges | <input type="radio"/> Polynésie française |
| <input type="radio"/> Bordeaux | <input type="radio"/> Lyon | <input type="radio"/> Reims |
| <input type="radio"/> Caen | <input type="radio"/> Martinique | <input type="radio"/> Rennes |
| <input type="radio"/> Clermont-Ferrand | <input type="radio"/> Mayotte | <input type="radio"/> Rouen |
| <input type="radio"/> Corse | <input type="radio"/> Montpellier | <input type="radio"/> Saint-Pierre et Miquelon |
| <input type="radio"/> Créteil | <input type="radio"/> Nancy-Metz | <input type="radio"/> Strasbourg |
| <input type="radio"/> Dijon | <input type="radio"/> Nantes | <input type="radio"/> Toulouse |
| <input type="radio"/> Grenoble | <input type="radio"/> Nice | <input type="radio"/> Versailles |
| <input type="radio"/> Guadeloupe | <input type="radio"/> Nouvelle-Calédonie | <input type="radio"/> Wallis-et-Futuna |
| <input type="radio"/> Guyane | <input type="radio"/> Orléans-Tours | <input type="radio"/> Autre |

5- Département (numéro)

6- Nombre d'élèves

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | | |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> 149 ou moins | <input type="radio"/> 250 à 499 | <input type="radio"/> 800 à 1199 |
| <input type="radio"/> 150 à 249 | <input type="radio"/> 500 à 799 | <input type="radio"/> 1200 ou plus |

7- Votre statut professionnel

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Titulaire certifié.e en poste fixe
 Titulaire certifié.e en zone de remplacement (TZR)
 Contractuel.le
 Stagiaire
 Enseignant.e d'une autre discipline exerçant des fonctions en Documentation
 Autre

8- Nombre de professeur.e.s documentalistes

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 1 (à temps partiel) | <input type="radio"/> 3 (à temps plein ou à temps partiel) |
| <input type="radio"/> 1 (à temps plein) | <input type="radio"/> Plus de 3 (à temps plein ou à temps partiel) |
| <input type="radio"/> 2 (à temps plein ou à temps partiel) | |

9- Combien cela représente-t-il de temps complets ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « 2 (à temps plein ou à temps partiel) » ou « 3 (à temps plein ou à temps partiel) » ou « Plus de 3 (à temps plein ou à temps partiel) » à la question 8 (Nombre de professeur.e.s documentalistes). Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <input type="radio"/> 1 | <input type="radio"/> 2 | <input type="radio"/> 3 |
| <input type="radio"/> 1,5 | <input type="radio"/> 2,5 | <input type="radio"/> Autre |

10- S'agit-il :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « 1 (à temps partiel) » à la question 8 (Nombre de professeur.e.s documentalistes). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Un quart-temps
 Un mi-temps
 Un tiers-temps
 Autre

11- Y a-t-il un/des personnels d'aide au CDI ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Non
 Oui, uniquement en présence du.de la professeur.e documentaliste
 Oui, hors de la présence du.de la professeur.e documentaliste
 Oui, en présence ou pas du.de la professeur.e documentaliste

12- S'agit-il :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui, en présence ou pas du.de la professeur.e documentaliste » ou « Oui, hors de la présence du.de la professeur.e documentaliste » ou « Oui, uniquement en présence du.de la professeur.e documentaliste » à la question 11 (Y a-t-il un/des personnels d'aide au CDI?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- D'un personnel en contrat aidé
 D'un.e professeur.e d'une autre discipline
 D'un.e AED
 Autre:
 D'un personnel en service civique

13- Combien d'heures de service hebdomadaire (avant décompte éventuel de vos heures d'enseignement) assurez-vous dans cet établissement ?

SECTION 2 : PLACE DU CDI ET DU.DE LA PROFESSEUR.E DOCUMENTALISTE DANS L'ETABLISSEMENT

14- Le lieu dans lequel vous travaillez porte-t-il un autre nom que "CDI" ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
 Non

15- Lequel ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 14 (Le lieu dans lequel vous travaillez porte-t-il un autre nom que "CDI" ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- 3C
 5C
 Learning center
 Autre

16- Quelle est l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture du CDI?

17- Le CDI est-il ouvert hors temps scolaire?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
 Non

18- Par quel(s) type(s) de personnel(s)?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 17 (Le CDI est-il ouvert hors temps scolaire ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Professeur.e documentaliste
 Personnel en service civique
 Personnel en contrat aidé
 Professeur.e d'une autre discipline
 AED
 Autre:

19- Quelle est la capacité d'accueil du CDI ?

20- Êtes-vous décisionnaire sur la gestion des flux des élèves au CDI ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, je suis seul.e décisionnaire de la gestion des flux
- Oui, en collaboration avec l'équipe du CDI
- Oui, en collaboration avec l'équipe de direction et/ou le(s) CPE
- Non

21- Rencontrez-vous des difficultés à ne pas accueillir d'autres élèves quand vous organisez des séances pédagogiques ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- D'autres élèves sont accueillis au CDI pendant les séances pédagogiques
- Je n'organise pas de séances pédagogiques

22- Durant les heures de permanence, y a-t-il un lieu ouvert aux élèves en dehors du CDI ? (de manière systématique ou non)

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Non
- Oui : salle(s) de permanence ou d'étude
- Oui : salle(s) et/ou foyer avec des activités organisées
- Oui : salle(s) et/ou foyer sans activités organisées

23- Participez-vous aux instances suivantes ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil d'administration en tant qu'élu.e | <input type="checkbox"/> CVL |
| <input type="checkbox"/> Conseil d'administration en tant qu'invité.e | <input type="checkbox"/> Conseil(s) de classe |
| <input type="checkbox"/> Conseil pédagogique | <input type="checkbox"/> Conseil de cycle |
| <input type="checkbox"/> Conseils d'enseignement | <input type="checkbox"/> Conseil d'établissement |
| <input type="checkbox"/> Conseil école/collège | <input type="checkbox"/> Réunion de direction |
| <input type="checkbox"/> CESC | <input type="checkbox"/> Aucune de ces instances |
| <input type="checkbox"/> CVC | <input type="checkbox"/> Autre: |

SECTION 3 : LES APPRENTISSAGES INFO-DOCUMENTAIRES

24- Proposiez-vous des séances pédagogiques en 2017-2018 ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
- Je n'étais pas encore en fonction
- Non

25- Combien d'heures de séances pédagogiques proposiez-vous, en moyenne, chaque semaine ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 24 (Proposiez-vous des séances pédagogiques en 2017-2018 ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

26- Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
- Non

27- Combien d'heures de séances pédagogiques proposez-vous, en moyenne, chaque semaine ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

28- Avez-vous mis en place, en 2018-2019, une progression pédagogique en information-documentation de la 6e à la 3e, ou de la 2nde à la terminale ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non Partiellement

29- Pensez-vous parvenir, en 2018-2019, à conduire au moins une séance pédagogique par classe dans votre établissement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, seul.e et/ou en collaboration Oui, seulement en collaboration Non

30- Proposez-vous des séances pédagogiques dans les cadres suivants ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Accompagnement personnalisé (AP)
- Enseignement pratique interdisciplinaire (EPI)
- Heures désignées en information-documentation
- Heures désignées en Éducation aux médias et à l'information (EMI)
- Heures désignées en Initiation à la recherche documentaire (IRD)
- Co-enseignement dans le cadre d'un cours (autre qu'EMC)
- Travaux personnels encadrés (TPE)
- Parcours citoyen / EMC
- Classe à projet (à PAC ou non)
- Éducation aux médias / Semaine de la presse et des médias
- Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- Histoire des Arts
- Parcours Santé
- Parcours Avenir
- 3e Prépro
- Contrôle en cours de formation (CCF)
- Devoirs faits
- Accompagnement éducatif sous forme de club(s)
- Dispositif d'aide aux élèves en difficulté, tutorat
- Aucun
- Autre:

31- Comment s'organise pour vous l'accompagnement personnalisé (AP) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Accompagnement personnalisé (AP) » à la question 30 (Proposez-vous des séances pédagogiques dans les cadres suivants?) Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- En classe entière En groupes En co-enseignement

32- Quels contenus développez-vous en accompagnement personnalisé (AP) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Accompagnement personnalisé (AP) » à la question 30 (Proposez-vous des séances pédagogiques dans les cadres suivants?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Information-documentation | <input type="checkbox"/> Aide aux devoirs |
| <input type="checkbox"/> EMI | <input type="checkbox"/> Autre: |
| <input type="checkbox"/> Autres contenus disciplinaires | |

33- Prenez-vous en charge des élèves pour les former à l'éducation aux médias et à l'information ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, seul.e
- Oui, seul.e ou en co-enseignement
- Oui, en co-enseignement seulement
- Non, l'EMI est prise en charge seulement par les autres enseignant.e.s
- Non, l'EMI n'est pas enseignée dans mon établissement

34- Vos collègues enseignant.e.s prennent-ils.elles en charge l'éducation aux médias et à l'information ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, les autres enseignant.e.s prennent en charge l'EMI
- Non, aucun.e enseignant.e de discipline ne prend en charge l'EMI
- Non, l'EMI n'est pas enseignée dans mon établissement
- Je ne sais pas

35- Quel.le(s) collègue(s) prend(nent) en charge l'EMI dans leur enseignement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non, l'EMI est prise en charge seulement par les autres enseignant.e.s » à la question 33 (Prenez-vous en charge des élèves pour les former à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Français/Lettres | <input type="checkbox"/> Arts plastiques |
| <input type="checkbox"/> Histoire-géographie | <input type="checkbox"/> Éducation musicale |
| <input type="checkbox"/> EMC | <input type="checkbox"/> Technologie |
| <input type="checkbox"/> Langues vivantes | <input type="checkbox"/> EPS |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre (SVT) | <input type="checkbox"/> Autre: |
| <input type="checkbox"/> Sciences physiques et chimie | |

36- Quel.le(s) collègue(s) prend(nent) en charge l'EMI dans leur enseignement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui, les autres enseignant.e.s prennent en charge l'EMI » à la question 34 (Vos collègues enseignant.e.s prennent-ils.elles en charge l'éducation aux médias et à l'information ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Français/Lettres | <input type="checkbox"/> Arts plastiques |
| <input type="checkbox"/> Histoire-géographie | <input type="checkbox"/> Éducation musicale |
| <input type="checkbox"/> EMC | <input type="checkbox"/> Technologie |
| <input type="checkbox"/> Langues vivantes | <input type="checkbox"/> EPS |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre (SVT) | <input type="checkbox"/> Autre: |
| <input type="checkbox"/> Sciences physiques et chimie | |

37- Si vous rencontrez des difficultés à mener des séances pédagogiques, quelle(s) en est (sont) la (les) raison(s)?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- En collège, le maximum de 26 heures d'heures d'enseignement hebdomadaires ne me permet pas de prendre les groupes-classes sur les heures libérées
- Mon.ma chef.fe d'établissement refuse que je mène des séances pédagogiques afin que le CDI soit ouvert aux élèves qui sont en étude
- Mon.ma chef.fe d'établissement refuse que je mène des séances pédagogiques pour une autre raison
- Mes collègues d'autres disciplines ne souhaitent pas dédoubler les classes ou travailler en co-enseignement, ce qui m'empêche de mener des séances
- Plusieurs collègues d'autres disciplines ne veulent pas travailler en collaboration, ce qui m'empêche de développer des séances
- Je manque de temps pour mener les séances que je souhaiterais
- La gestion du CDI ne me permet pas d'avoir assez de temps pour organiser toutes les séances que je souhaiterais
- Un poste de professeur.e documentaliste supplémentaire est nécessaire pour que les élèves aient une formation satisfaisante
- Je ne me sens pas légitime pour enseigner
- Autre:

38- Evaluez-vous les élèves que vous voyez en séances pédagogiques?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

39- Sous quelles formes?*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 38 (Evaluez-vous les élèves que vous voyez en séances pédagogiques?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Note chiffrée et/ou appréciation en information-documentation (ou autre appellation similaire)
- Note chiffrée et/ou appréciation en information-documentation (ou autre appellation similaire) dans le bulletin scolaire
- Note chiffrée et/ou appréciation dans la discipline du.de la collègue avec lequel.laquelle vous co-enseignez
- Note chiffrée et/ou appréciation dans le bulletin scolaire pour la discipline du.de la collègue avec qui vous co-enseignez
- Compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Référentiel de compétences numériques de type B2i, PIX
- Programme curriculaire A.P.D.E.N.
- Référentiel EMI
- Autre:

SECTION 4 : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les questions se basent sur le principe que chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures dans le calcul du temps de service.

40- L'année dernière, en 2017-2018, combien d'heures de séances pédagogiques étaient effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 24 (Proposiez-vous des séances pédagogiques en 2017-2018 ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

41- En 2018-2019, combien d'heures de séances pédagogiques, par semaine, sont effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 26 (Proposez-vous des séances pédagogiques en 2018-2019 ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

42- Cela concerne :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était supérieure à 0 à la question 41 (En 2018-2019, combien d'heures de séances pédagogiques, par semaine, sont effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Des heures spécifiquement identifiées en information-documentation (ou EMI, ou IRD)
- Des heures dispensées dans d'autres disciplines
- Des heures dispensées dans d'autres cadres (dispositifs, enseignements optionnels, parcours etc...)

43- Précisez, si possible, le nombre d'heures concernées, par semaine, en information-documentation :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Des heures spécifiquement identifiées en information-documentation (ou EMI, ou IRD) » à la question 42 (Cela concerne :)
Veuillez écrire votre réponse ici :

44- Précisez, si possible, le nombre d'heures concernées, par semaine, pour chaque discipline :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Des heures dispensées dans d'autres disciplines » à la question 42 (Cela concerne :). Veuillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lettres/Français | <input type="checkbox"/> Arts plastiques |
| <input type="checkbox"/> Histoire-géographie | <input type="checkbox"/> Éducation musicale |
| <input type="checkbox"/> EMC | <input type="checkbox"/> Autre discipline en sciences humaines |
| <input type="checkbox"/> Philosophie | <input type="checkbox"/> Mathématiques |
| <input type="checkbox"/> Anglais | <input type="checkbox"/> SVT / Biologie |
| <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Sciences physiques / Chimie |
| <input type="checkbox"/> Espagnol | <input type="checkbox"/> Autre discipline scientifique ou technique |
| <input type="checkbox"/> Autre langue vivante étrangère | |

45- Précisez, si possible, le nombre d'heures concernées, par semaine, dans les cadres suivants :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Des heures dispensées dans d'autres cadres (dispositifs, enseignements optionnels, parcours etc...) » à la question 42 (Cela concerne :). Veuillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Accompagnement personnalisé (AP)
- Enseignement pratique interdisciplinaire (EPI)
- Heures désignées en information-documentation
- Heures désignées en Éducation aux médias et à l'information (EMI)
- Heures désignées en Initiation à la recherche documentaire (IRD)
- Classe à projet (à PAC ou non)
- Travaux personnels encadrés (TPE)
- Parcours citoyen
- Éducation aux médias / Semaine de la presse et des médias
- Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- Histoire des Arts
- Parcours Santé
- Parcours Avenir
- 3e Prépro
- Contrôle en cours de formation (CCF)
- Devoirs faits
- Accompagnement éducatif sous forme de club(s)

- Dispositif d'aide aux élèves en difficulté, tutorat
 Autre

46- Cela concerne :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était supérieure à 0 à la question 41 (En 2018-2019, combien d'heures de séances pédagogiques, par semaine, sont effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Des heures inscrites à l'emploi du temps à l'année
 Un forfait négocié d'heures, effectuées selon des modalités variées
 Des heures inscrites à l'emploi du temps à l'année et un forfait négocié d'heures
 Toute séance pédagogique

47- Les heures dégagées sont prises :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était supérieure à 0 à la question 41 (En 2018-2019, combien d'heures de séances pédagogiques, par semaine, sont effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire ?). Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Chaque semaine
 Sous forme d'un capital d'heures à prendre dans l'année
 Selon les deux modalités
 Sous forme de projets ponctuels

48- En cas de réduction de votre temps de présence, le CDI est-il ouvert par un autre personnel ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était supérieure à 0 à la question 41 (En 2018-2019, combien d'heures de séances pédagogiques, par semaine, sont effectivement comptabilisées pour deux heures dans votre service hebdomadaire?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

49- Le CDI est ouvert par : *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 48 (En cas de réduction de votre temps de présence, le CDI est-il ouvert par un autre personnel ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par un.e autre professeur.e documentaliste en poste dans l'établissement | <input type="checkbox"/> Par un autre personnel formé |
| <input type="checkbox"/> Par un.e AED formé.e | <input type="checkbox"/> Par un autre personnel non formé |
| <input type="checkbox"/> Par un.e AED non formé.e | <input type="checkbox"/> Avec mon accord |
| <input type="checkbox"/> Par un.e enseignant.e en sous-service | <input type="checkbox"/> Sans mon accord |
| | <input type="checkbox"/> Autre: |

50- Votre chef d'établissement vous a-t-il refusé la tenue de séances pédagogiques pour éviter leur comptabilisation pour deux heures de service ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

51- Quel volume horaire cela représente-t-il ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 50 (Votre chef d'établissement vous a-t-il refusé la tenue de séances pédagogiques pour éviter leur comptabilisation pour deux heures de service ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

52- Quelles ont été les raisons invoquées pour ce refus ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 50 (Votre chef d'établissement vous a-t-il refusé la tenue de séances pédagogiques pour éviter leur comptabilisation pour deux heures de service ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

53- Si vous êtes concerné.e, avez-vous demandé à bénéficier de :

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- La pondération en REP+ La pondération en cycle terminal

54- Avez-vous obtenu cette pondération ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « La pondération en REP+ » ou « La pondération en cycle terminal » à la question 53 (Si vous êtes concerné.e, avez-vous demandé à bénéficier de :). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non Sans réponse

55- Vous êtes-vous vu refuser, par votre chef d'établissement, de vous inscrire à un stage de formation afin de ne pas être dans l'obligation de fermer le CDI ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

56- Avez-vous demandé un arbitrage auprès de :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 55 (Vous êtes-vous vu refuser, par votre chef d'établissement, de vous inscrire à un stage de formation afin de ne pas être dans l'obligation de fermer le CDI ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- L'IPR EVS
 Un syndicat
 Une association professionnelle (A.P.D.E.N. ou ANDEP)
 Autre:

57- Avez-vous déjà été sollicité.e pour faire un remplacement de courte durée en raison de l'absence d'un.e autre enseignant.e

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

58- Avez-vous effectué ce remplacement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 57 (Avez-vous déjà été sollicité.e pour faire un remplacement de courte durée en raison de l'absence d'un.e autre enseignant.e). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

59- Pour quelle(s) raison(s) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 58 (Avez-vous effectué ce remplacement ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

60- Avez-vous été rémunéré.e ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 58 (Avez-vous effectué ce remplacement ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

61- Selon quelles modalités ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 60 (Avez-vous été rémunéré.e ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

62- Avez-vous récupéré les heures données sous une autre forme?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

63- Touchez-vous régulièrement ou occasionnellement une rémunération complémentaire ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

64- Pour quelle(s) mission(s)?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 63 (Touchez-vous régulièrement ou occasionnellement une rémunération complémentaire ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

65- Sous quelle forme touchez-vous cette rémunération?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 63 (Touchez-vous régulièrement ou occasionnellement une rémunération complémentaire ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- IMP (Indemnité pour mission particulière) HSE (Heure supplémentaire effective)
 IPE (Indemnité péri-éducative) Autre

SECTION 5 : MISSIONS DES PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES

66- Avez-vous échangé sur la circulaire de missions des professeur.e.s documentalistes avec les interlocuteur.trice.s suivant.e.s :

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef.fe d'établissement | <input type="checkbox"/> Parents d'élèves |
| <input type="checkbox"/> Chef.fe d'établissement adjoint.e | <input type="checkbox"/> Elèves |
| <input type="checkbox"/> IA-IPR EVS | <input type="checkbox"/> Syndicats |
| <input type="checkbox"/> Professeur.e.s d'autres disciplines | <input type="checkbox"/> Association professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Professeur.e.s documentalistes | <input type="checkbox"/> Aucun.e |
| <input type="checkbox"/> CPE | <input type="checkbox"/> Autre: |
| <input type="checkbox"/> Personnels de l'intendance | |

67- L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'enseignement du.de la professeur.e documentaliste?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, elle l'a améliorée Elle n'y a rien changé
 Non, elle l'a compliquée Je ne sais pas

68- De quelle(s) façon(s)? Vous pouvez présenter ici des exemples précis.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui, elle l'a améliorée » ou « Non, elle l'a compliquée » à la question 67 (L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'enseignement du.de la professeur.e documentaliste ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

69- L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'accueil et de gestion du.de la professeur.e documentaliste?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, elle l'a améliorée Elle n'y a rien changé
 Non, elle l'a compliquée Je ne sais pas

70- De quelle(s) façon(s)? Vous pouvez présenter ici des exemples précis.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui, elle l'a améliorée » ou « Non, elle l'a compliquée » à la question 69 (L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'accueil et de gestion du.de la professeur.e documentaliste ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

71- L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'ouverture culturelle du.de la professeur.e documentaliste ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non Je ne sais pas

72- De quelle(s) façon(s)? Vous pouvez présenter ici des exemples précis

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » ou « Non » à la question 71 (L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, amélioré la reconnaissance et les conditions d'exercice de la mission d'ouverture culturelle du.de la professeur.e documentaliste ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

73- L'entrée en vigueur de la circulaire a-t-elle, selon vous, permis de mieux définir les missions du.de la professeur.e documentaliste ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non Je ne sais pas

74- La mise en place de la circulaire a-t-elle engendré un accroissement de vos tâches professionnelles ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non Je ne sais pas

75- Pouvez-vous préciser lesquelles, et dans quelle mesure ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 74 (La mise en place de la circulaire a-t-elle engendré un accroissement de vos tâches professionnelles ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

76- Si le dispositif est déployé dans votre académie, avez-vous été sollicité.e pour devenir gestionnaire des accès aux ressources numériques (GAR) ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

77- Avez-vous accepté ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 76 (Si le dispositif est déployé dans votre académie, avez-vous été sollicité.e pour devenir gestionnaire des accès aux ressources numériques (GAR) ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

78- Pour quelle(s) raison(s) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 77 (Avez-vous accepté ?) Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Je considère que cela fait partie des mes missions
 Je suis rémunéré.e de manière spécifique pour cette mission
 Cette mission m'a été imposée par mon.ma chef.fe d'établissement
 Autre:

79- Quel autre personnel de l'établissement a pris en charge cette mission?*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non » à la question 77 (Avez-vous accepté ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> chef.fe d'établissement | <input type="radio"/> CPE |
| <input type="radio"/> chef.fe d'établissement adjoint.e | <input type="radio"/> personnel de l'intendance |
| <input type="radio"/> professeur.e d'autres disciplines | <input type="radio"/> Autre |
| <input type="radio"/> autre professeur.e documentaliste | |

80- Avez-vous été sollicité.e pour devenir délégué.e à la protection des données dans le cadre du RGPD ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

81- Avez-vous accepté ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 80 (Avez-vous été sollicité.e pour devenir délégué.e à la protection des données dans le cadre du RGPD ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

82- Pour quelle(s) raison(s)?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était 'Oui' à la question 81 (Avez-vous accepté ?). Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Je considère que cela fait partie des mes missions
 Je suis rémunéré.e de manière spécifique pour cette mission
 Cette mission m'a été imposée par mon.ma chef.fe d'établissement
 Autre:

83- Quel autre personnel de l'établissement a pris en charge cette mission ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non » à la question 81 (Avez-vous accepté ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> chef.fe d'établissement | <input type="radio"/> CPE |
| <input type="radio"/> chef.fe d'établissement adjoint.e | <input type="radio"/> personnel de l'intendance |
| <input type="radio"/> professeur.e d'autres disciplines | <input type="radio"/> Autre |
| <input type="radio"/> autre professeur.e documentaliste | |

84- Participez-vous aux jurys d'examen (DNB, TPE) ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui, j'estime que cela fait partie de mes missions
 Oui, j'y suis contraint.e par ma hiérarchie
 Non, j'estime que cela ne fait pas partie de mes missions
 Non, ma hiérarchie me le refuse

85- Quel est le motif de refus de votre chef d'établissement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non, ma hiérarchie me le refuse » à la question 84 (Participez-vous aux jurys d'examen (DNB, TPE) ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

86- Cette participation imposée est-elle reconnue :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui, j'y suis contraint.e par ma hiérarchie » à la question 84 (Participez-vous aux jurys d'examen (DNB, TPE) ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- par une rémunération supplémentaire ? Autre
 par une récupération des heures effectuées ?

87- Mettez-vous en place une politique documentaire ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

88- Qui en est à l'initiative ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 87 (Mettez-vous en place une politique documentaire ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Le/la chef.fe d'établissement L'équipe pédagogique
 Vous ou l'équipe des professeur.e.s documentalistes Autre

89- Quels éléments contient-elle ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 87 (Mettez-vous en place une politique documentaire ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

90- Avez-vous conçu la politique documentaire collectivement, "avec les autres membres de la communauté éducative et pédagogique" ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 87 (Mettez-vous en place une politique documentaire ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

91- A-t-elle été soumise au conseil d'administration ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

92- A-t-elle été validée par le conseil d'administration ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Oui » à la question 91 (A-t-elle été soumise au conseil d'administration ?). Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- oui, dans son intégralité, sans modification
 oui, après discussion et modification par le CA
 non

93- Pour quelle(s) raison(s) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : la réponse était « Non » à la question 87 (Mettez-vous en place une politique documentaire ?). Veuillez écrire votre réponse ici :

SECTION 6 : CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION

94- Avez-vous fait appel à votre hiérarchie pour résoudre des difficultés dans le contexte de l'établissement ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui Non

Si vous le souhaitez, merci de nous transmettre les documents relatifs à cette démarche, ainsi que les réponses données, à l'adresse contact@apden.org

95- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec les élèves ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

96- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec le/la chef.fe d'établissement ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

97- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec le service d'intendance ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

98- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec les autres enseignant.e.s?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

99- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec le service Vie scolaire ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

100- Cette année, comment considérez-vous les conditions de travail avec les parents d'élèves ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

101- Pour ce qui concerne la profession, en général, comment considérez-vous les conditions de travail ?

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Meilleures | <input type="radio"/> Plus difficiles |
| <input type="radio"/> Sans changement | <input type="radio"/> Sans réponse |

102- Vous pouvez, si vous le souhaitez, résumer ou préciser ci-dessous les principaux changements observés

Veillez écrire votre réponse ici :

103- Comment percevez-vous votre avenir en tant que professeur.e documentaliste ?

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avec optimisme | <input type="checkbox"/> Avec la volonté de quitter le métier |
| <input type="checkbox"/> Sans changements notables | <input type="checkbox"/> Autre: |
| <input type="checkbox"/> Avec un certain nombre de craintes | |

104- Commentaires libres

Si vous souhaitez ajouter des points qui n'auraient pas été questionnés dans l'enquête, vous pouvez le faire ici. Veillez écrire votre réponse ici :